



BPA TRAVAUX FORESTIERS

Spécialités : SYLVICULTURE ou BUCHERONNAGE ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES

DÉBOUCHÉS

- Employé dans une entreprise de travaux forestiers
- Employé pour le compte de l'ONF, d'une coopérative forestière, d'un groupement forestier
- Possibilité de poursuite d'études : Certificat de Spécialisation (CS taille et soins des arbres), BP RCF (Responsable de Chantiers Forestiers), Bac pro Forêt

PUBLIC CONCERNE ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit d'un niveau de fin de scolarité de classe de 3^{ème}
- Soit de la possession d'un CAP ou d'un CAPA
- Soit avoir suivi un cycle complet de BEP ou de BEPA

Après une classe de 3^{ème}, un jeune de 15 ans peut, par dérogation, signer un contrat d'apprentissage.

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature et d'un entretien individuel qui permettent d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Le Conseil Régional de Franche-Comté prend en charge les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires aux travaux pratiques effectués au centre
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^{ère} année

- Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
- En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^{ème} année

- Au centre de formation : 400 heures réparties sur 12 semaines
- En entreprise : 40 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute en septembre et se termine en mai, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 1 semaine au centre et 2 ou 3 semaines en entreprise

L'apprentissage peut faciliter grandement l'insertion dans la filière.



Les dossiers d'inscription sont acceptés toute l'année.

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

Mise en œuvre de groupes de soutien.

BPA TRAVAUX FORESTIERS

Spécialités : SYLVICULTURE ou BUCHERONNAGE ou CONDUITE DE MACHINES FORESTIÈRES

CONTENU DE LA FORMATION //

➔ **Les modules généraux (communs à tous les BPA)**

- Le traitement de l'information et la communication : expression écrite et orale, mathématiques, informatique
- Les domaines civique, social et économique : droit du travail, protection sociale, notions de comptabilité, l'exploitation dans la filière agricole
- Les pratiques professionnelles et la santé humaine : pratiques professionnelles et environnement, prévention des risques et de la santé humaine

➔ **Les modules de l'option « travaux forestiers »**

- L'arbre et son milieu : biologie végétale, botanique forestière, maladie des arbres
- La production forestière : rôles de la forêt, gestion forestière, produits forestiers
- Les moteurs thermiques : fonctionnement, transmission...
- Les différents matériels forestiers

➔ **Les modules de la spécialité «travaux de sylviculture »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de reboisement : plantation et protection des plants
- Travaux sylvicoles : dégagements, dépressages, nettoiemnts
- Initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Les modules de la spécialité «travaux de bûcheronnage »**

- Utilisation et entretien du matériel
- Travaux de façonnage
- Travaux d'abattage
- Initiation aux travaux sylvicoles

➔ **Les modules de la spécialité «conduite de machines forestières »**

- Utilisation du porteur
- Utilisation du débusqueur
- Entretien et maintenance des matériels
- Initiation à l'abattage mécanisé : simulateurs de conduite et conduite d'abatteuse ou initiation aux travaux de bûcheronnage

➔ **Module complémentaire commun aux 3 spécialités**

- Elaboration d'un projet professionnel

➔ **La formation en milieu professionnel**

- Les périodes en entreprise de travaux forestiers permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit évalué en fin de formation

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable de la forêt.

L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet au jeune d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles.

Le BPA TF met à disposition des employeurs des personnels opérationnels sur le terrain, capables de réaliser des travaux forestiers en autonomie.

EVALUATION / VALIDATION //

Brevet Professionnel Agricole : BPA-UC option «Travaux Forestiers », diplôme national de niveau 5 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est composé de :

➔ 8 UC (Unité Capitalisable) : 3 UC générales communes à tous les BPA (UCG1, UCG2 et UCG3), 2 UC d'option (UCO1 et UCO2), 3 UC de spécialités (UCS1, UCS2 et UCS3))

➔ 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) qui permettent l'acquisition de compétences spécifiques liées à des situations d'emploi locales ou à des évolutions des emplois visés. Il est attribué à tout candidat ayant obtenu les 8 UC et les 2 UCARE qui composent ce diplôme.

Ces différentes UC sont attribuées aux apprentis ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique du centre au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres.

Les UC validées sont capitalisables et restent acquises pendant 5 ans après la date de validation de la première UC.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
 10, rue François Villon
 BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
 Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
Conseil régional

